

On souhaite plus de vue d'ensemble

Autor(en): **Badilatti, Marco**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **83 (1988)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175362>

Nutzungsbedingungen

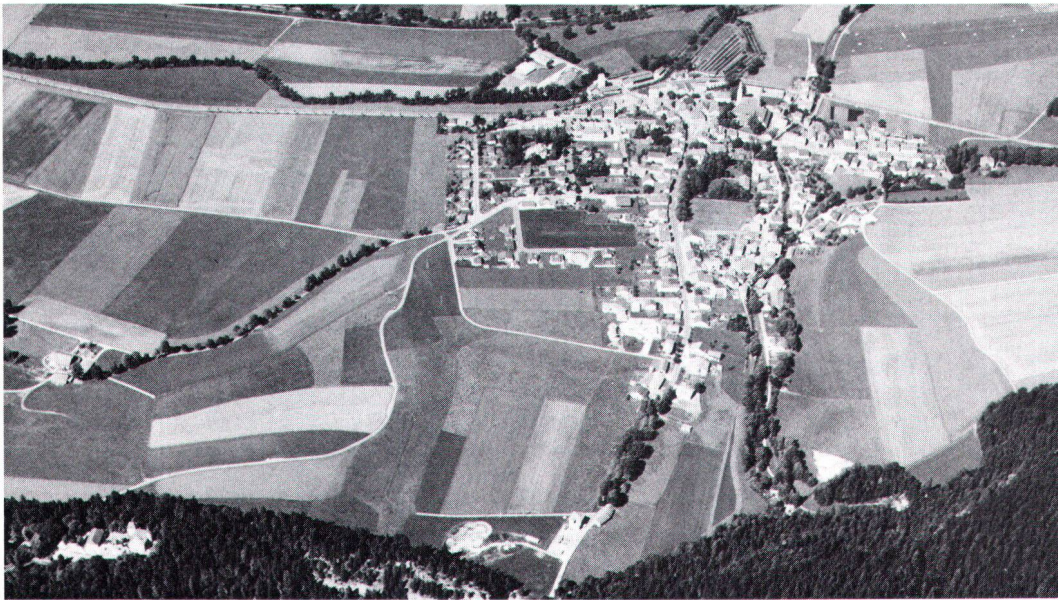
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Protection du patrimoine dans le village

On souhaite plus de vue d'ensemble

La substance architecturale de nos campagnes est fortement menacée. Aussi doit-elle être protégée rapidement et complètement. Il y faut des moyens de commande plus efficaces. Seraient tout d'abord nécessaires une vue plus globale des structures villageoises, une meilleure collaboration interdisciplinaire et davantage de coordination et de consultation sur le plan communal. Telles ont été les conclusions d'un colloque de spécialistes de la protection du patrimoine tenu au début de mai au Grand Hôtel (rénové) de Giessbach près Brienz.

La question de savoir si, à l'échelon communal, sont (ou peuvent être) assumées les responsabilités en ce domaine, agite les esprits depuis longtemps déjà. La masse croissante des lois, plans de zones et inventaires a d'ailleurs toujours davantage déplacé la discussion de la tour d'ivoire des experts à l'opinion publique. Elle met aussi bien les services de protection du patrimoine que les autorités devant de nouvelles exigences, d'autant plus que le degré de sensibilisation, dans ce domaine, est beaucoup moins développé que, par exemple, dans celui de la protection de l'environnement. Cela concerne en particulier cette très large part de la substance architecturale

campagnarde qui n'est pas rangée de prime abord parmi les objets qu'il faut incontestablement protéger. Elucider les problèmes architectoniques, juridiques, politiques et de planification qui s'y rapportent, et faire le lien entre le savoir et la pratique: tels étaient aussi les objectifs de cette réunion organisée par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels et par le Musée en plein air du Ballenberg.

Changement de structure

Conformément à son thème, ce colloque se situait à l'enseigne de la campagne européenne pour le monde rural. Le

président du comité national, le conseiller aux Etats U. Gadiet (Coire), définit les buts de cette campagne en faveur d'un développement équilibré des régions agricoles et se prononça aussi, dans cette perspective, pour un plus vigoureux engagement politico-culturel du Conseil de l'Europe. M. David Meili, directeur du Musée du Ballenberg, se demanda si la protection du patrimoine, étant donné l'important changement structurel de nos villages sur le plan démographique et architectural – il se référait à l'exemple de la commune zuricoise de Marthalen – ne devait pas se donner une nouvelle définition. La rupture avec la tradition a certes déjà commencé lors de

Seule une conception globale de la structure d'un village – ici Môtiers NE – peut ménager la substance architecturale paysanne.

Nur eine ganzheitliche Erfassung der Dorfstrukturen – hier Môtiers NE – kann die ländliche Bausubstanz schützen (Archivbild SHS)

Denkmalpflege im Dorf

Die Bausubstanz unseres ländlichen Raumes ist stark bedroht. Sie muss daher rasch und umfassend geschützt werden. Dazu bedarf es wirksamer Steuerungsinstrumente. Nötig wären vorab eine ganzheitlichere Erfassung der Dorfstrukturen, mehr interdisziplinäres Arbeiten und eine bessere Koordination und Beratung in den Gemeinden. So lautete das Fazit einer von der Nationalen Informationsstelle für Kulturgütererhaltung (NIKE) und dem Schweizerischen Freilichtmuseum Ballenberg durchgeführten Fachtagung im renovierten Grandhotel Giessbach bei Brienz.

Sie zeigte zunächst, dass die zunehmende Dichte von Gesetzen, Planungen und Inventaren sowohl die Denkmalpflege als auch die Behörden vor neue Herausforderungen stellt, zumal die öffentliche Sensibilisierung in diesem Bereich weniger weit fortgeschritten ist als etwa beim Umweltschutz. Das betrifft insbesondere jene überwiegender ländliche Bausubstanz, die nicht zum vornherein geschützt und daher einem beschleunigten Strukturwandel ausgesetzt ist. Zwar besteht heute auf diesem Gebiet ein umfangreiches Rechtsinstrumentarium, doch kommt es hier immer wieder zu delikaten Konflikten zwischen Eigentums-Garantie und -Einschränkungen. Letztere sind im öffentlichen Interesse möglich, können aber entschädigungspflichtig werden.

Die Meinungen darüber, wie und durch wen Denkmalpflege vornehmlich zu betreiben sei, ging teilweise stark auseinander. Einerseits wurde die Art und Weise, wie heute in den Gemeinden Umbauten geplant und sanktioniert werden, kritisiert, an der Eigenverantwortung der Hauseigentümer gezweifelt und daher eine Ortsbildverträglichkeitsprüfung für Neubauprojekte und nach rigorosen Schutzmassnahmen und höheren Subventionen gerufen. Andererseits wurde verlangt, vermehrt die Selbstverantwortung des Bürgers zu fördern und der Denkmalpflege vor allem mit planerischen Mitteln, steuerlichen Erleichterungen und Information durch die privaten Organisationen zum Durchbruch zu verhelfen. Andere Referenten setzten auf die federführende Rolle der Kantone und Gemeinden oder verwiesen auf den grossen Einfluss unserer Agrarpolitik auf den Verlust an bäuerlicher Architektur.

Das kann jedoch für ein Dorf auch zur Chance werden, wie das Bayrische Dorferneuerungsprogramm bestätigt. Denn dieses richtet sich nicht mehr nach herkömmlichen Denkmalpflege-Vorstellungen auf einzelne schützenswerte Bauten, sondern erfasst das Durchschnittsgebäude und das Dorf als räumliches Ganzes, was indessen eine frühzeitige und enge interdisziplinäre Zusammenarbeit verschiedenster Fachbereiche bedingt. In diese Richtung zielte denn auch eine abschliessende Diskussionsrunde. Sie ergab, dass es inskünftig darum gehen wird, Fehlentwicklungen an der Wurzel zu korrigieren und nicht mehr nur Kosmetik (Postkartendenken) zu pflegen oder beispielsweise mit Inventaren Alibiübungen durchzuführen. Sollen die denkmalpflegerischen Anliegen eine grössere politische Akzeptanz finden, muss aber wohl auch die derzeit noch recht kontroverse Denkmalphilosophie in den eigenen Reihen geklärt werden.

la construction des chemins de fer et de la révolution industrielle du XIX^e siècle, mais depuis la dernière guerre elle s'est accélérée, notamment du fait des nouveaux modes de vie et de l'évolution technique, et commande des comportements adéquats.

M. R. Munz (Zurich) présentait tous les moyens de droit qui visent la protection de notre patrimoine architectural, évoquant à ce sujet le délicat conflit entre garantie et limitations de la propriété. Ces dernières sont possibles, dans l'intérêt public, si elles sont conformes à la loi, justement proportionnées et conformes à leur but, mais peuvent parfois donner lieu à indemnité. La protection du patrimoine peut atteindre son but au moyen de mesures rigoureuses, comme les planifications, les mises sous protection et les expropriations, et aussi de mesures d'encouragement (subventions et activité de consultation). Elle s'appuie, à l'échelon fédéral, sur une série de mesures légales comme l'arrêté de 1958 sur la protection du patrimoine, la loi de 1966 sur la protection de la nature et du patrimoine, la loi de 1979 sur l'aménagement du territoire et la loi de 1983 sur la protection de l'environnement.

Plus ou moins d'Etat?

Les opinions des orateurs suivants différaient parfois assez nettement en ce qui concerne la manière de défendre le pa-

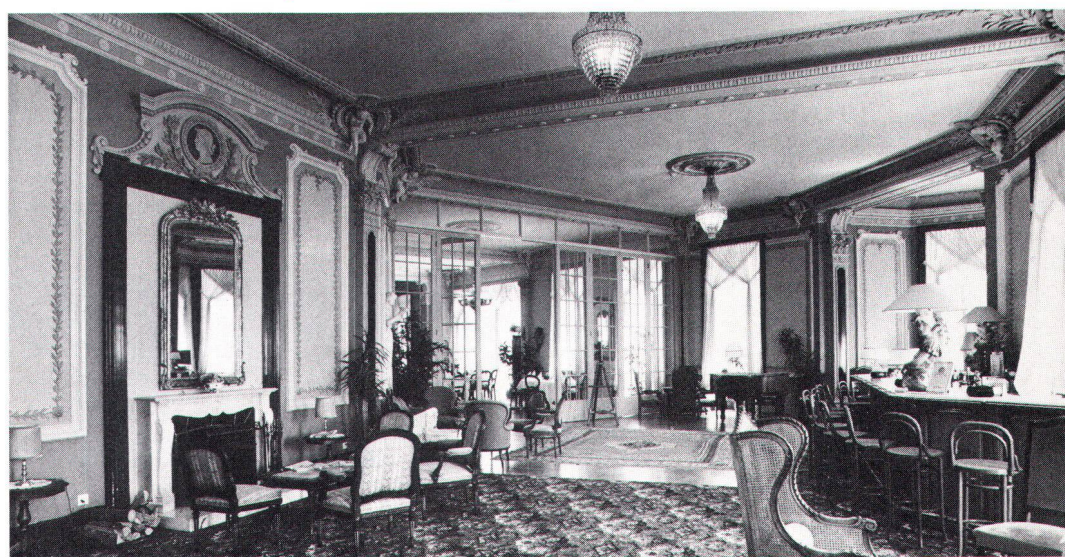


Les changements structurels de nos villages sont souvent plus visibles dans leurs alentours qu'à l'aspect de chaque bâtiment.

Der Strukturwandel in unsern Bauerndörfern ist oft mehr am Umfeld denn am einzelnen Haus abzulesen (Bild Stähli)

trimoine et la question de savoir qui de préférence doit en être chargé. C'est ainsi que M. M. Fröhlich, de l'Office fédéral pour la culture, déplora l'inégalité des chances des édifices historiques par rapport aux bâtiments nouveaux, formula de vives critiques contre la façon dont sont planifiées et sanctionnées dans les communes les transformations architecturales, et contesta que la responsabilité propre des possesseurs d'immeubles puisse freiner la continuelle perte de substance et d'identité de ce patrimoine. Il demanda en conséquence un examen de compatibilité avec le site des projets de bâtiments neufs – la charge de la preuve étant pour le maître de l'ouvrage et non pour le défenseur du patrimoine –, un réseau cohérent de mesures de protection, des subventions plus élevées, et

une collaboration plus intense entre les services de protection et l'autorité exécutive, sur le modèle de la Ville de Zurich. Au contraire, l'ancien ambassadeur A. Wacker (Mur FR), président de Domus Antiqua Helvetica, plaida pour qu'on encourage davantage le sens de la responsabilité chez les citoyens. Tout en concédant qu'en beaucoup de cas un soutien financier des pouvoirs publics est nécessaire, il critiqua l'actuel système de subventions de la Confédération, des Cantons et des Communes. A son sens, les instruments-clés d'une protection efficace à l'échelon communal sont la planification et les allègements fiscaux pour les propriétaires – sans se dissimuler les obstacles politiques qui s'opposent à ce second moyen. Comme M. Munz en ce qui concerne le droit de recours,



M. Wacker considéra aussi que les organisations privées ont une importante fonction, notamment dans le domaine de l'information des propriétaires.

Garder une vue d'ensemble

M. M. Emery, conservateur des monuments et sites du canton de Neuchâtel, se prononça pour une planification concertée et mieux conçue pour la protection du patrimoine architectural. L'initiative, selon lui, devrait partir en premier lieu du Canton, mais les Communes, par leurs règlements de construction, jouent aussi un rôle important. Pour M. H. Bieri, secrétaire général de l'Association suisse Industrie et Agriculture (Zurich), les modifications de la structure villageoise traditionnelle sont en rapport direct avec les bouleversements qui résultent de la politique agraire: toujours moins d'exploitation, mais plus grosses; évacuation des maisons paysannes; lotissements éparpillés dans le paysage; pertes de substance dans l'architecture rustique et ruine du marché agricole des immeubles.

Mais cette évolution peut aussi constituer une chance pour le village. C'est ce que montra M. H. Magel (Munich) en se référant au programme de rénovation des villages bavarois auquel participent non moins de 1500 localités. On a renoncé, en l'occurrence, aux conceptions traditionnelles d'une défense du patrimoine visant individuellement les édifices dignes de protection, pour donner la préférence à une conception moyenne des bâtiments et à une vue d'ensemble du village considéré comme un

A gauche: Le Grand Hôtel de Giessbach près Brienz, récemment rénové, a servi de lieu de réunion pour le colloque LSP sur la protection des sites. Links: Tagungsort der Schweizer Denkmalpfleger bildete das kürzlich renovierte Grandhotel Giessbach bei Brienz (Bild Stähli)

tout. Cela implique une étroite collaboration interdisciplinaire de tous les intéressés – de l'ingénieur-agronome au conservateur des sites en passant par le planiste, le constructeur de routes et l'architecte. Ce qui est déterminant pour le succès de tels efforts, c'est que tous se réunissent en temps utile à la même table, et que la recherche des solutions ne soit ni unilatérale ni schématique, mais se fonde sur la situation individuelle d'un village donné. Les expériences faites jusqu'ici en Bavière sont encourageantes.

Difficile prise de conscience

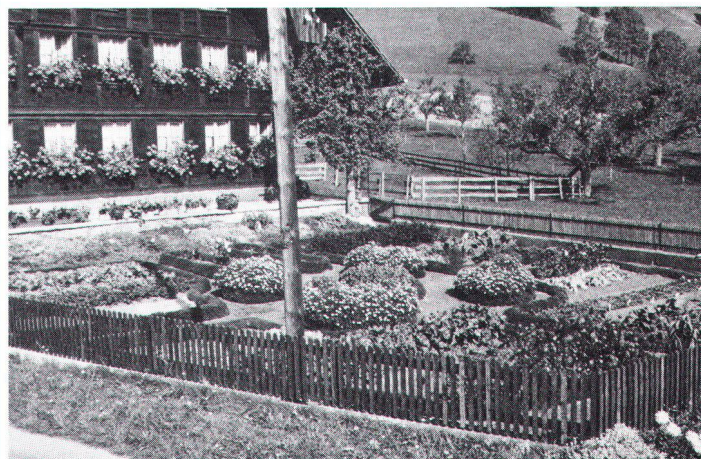
La discussion finale, présidée par M. A. Meyer, conservateur des monuments et sites du canton de Lucerne, a abouti à la conclusion que désormais il ne s'agira plus de soigner les apparences extérieures, mais avant tout de corriger à la racine les développements erronés. Le respect des données historiques peut apporter à cet égard une aide précieuse, mais elle est encore trop souvent conçue comme un alibi, ou comme pouvant légitimer le sacrifice de tout ce qui n'a pas été inventorié. On a jugé discutables le recours aux taux d'occupation des immeubles, de même que l'importance exagérée qu'on attribue aux aspects esthétiques (dans le style «carte postale»), encore qu'ils ne doivent aucunement être sous-estimés. On s'est d'ailleurs attaché à l'idée que la doctrine de la protection des sites est divergente dans les propres rangs des protecteurs, et qu'il faudra encore la préciser à l'avenir – ne serait-ce que dans l'intérêt d'une meilleure acceptation politique de la protection du patrimoine. Il apparaît cependant tout aussi nécessaire de développer la compréhension pour les postulats de la protection des sites dans l'opinion publique, auprès des propriétaires, et surtout auprès des autorités compétentes et des administrations communales.

Marco Badilatti

Gesellschaft für Gartenkultur

Aus Liebe zum Garten

Seit 1983 gibt es die Gesellschaft für Gartenkultur. Sie wurde gegründet von Gartenfreunden, die mit wachsender Besorgnis den Untergang von gestalterisch und historisch bemerkenswerten Gärten und Parkanlagen beobachteten. Als Vorbild dienten bei der Gründung ähnliche Organisationen im Ausland.



1986 wurde dieser Bauerngarten in Signau BE als gute Rekonstruktion von der GGK ausgezeichnet (Bild Baumgartner)

En 1986, ce jardin de campagne de Signau BE a reçu un prix de la GGK pour sa remarquable reconstitution.

Seit ältester Zeit bereichern Gärten das Leben des Menschen. Gartengestaltungen fanden in jeder Kulturepoche und in jedem Kulturgebiet neue Formen. Orientalische Gärten mit dem Zauber von 1001 Nacht, japanische Gärten in gestalterischer Vollkommenheit, Barockanlagen um französische Schlösser, englische Landschaftsgärten mit ihrer wechselnden Szenerie: sie alle wecken auf ihre eigene Art unsere Begeisterung. Wir erfreuen uns aber ebenso an der schmucken Einheit von Bauernhaus und Bauerngarten, liebevoll gepflegten Vorgärten in unserem Quartier oder an einem unversehrten Villengarten.

Zielsetzungen

Leider droht aber diese Vielfalt immer mehr zu verschwinden. Gärten und Parkanlagen werden oft einer möglichst hohen Bauausnutzung geopfert.

Viele alte Gartenpflanzen sind vom Aussterben bedroht. Ein Trend zum pflegeleichten Immergrün führte bereits zu einer erheblichen Schrumpfung des Pflanzensortimentes mancher Gärtnereien. Oft trägt auch mangelndes Wissen zur Zerstörung von historisch wertvollen Gartenanlagen bei. Weiterum hat man noch nicht genügend zur Kenntnis genommen, dass eine Gartenanlage ebenso ein Kunstwerk sein kann wie ein Gemälde oder ein Gebäude. Die Gesellschaft für Gartenkultur möchte in breiten Kreisen – vor allem auch bei Behörden – die Einsicht wecken, dass viele private Gärten und öffentliche Parkanlagen einen hohen künstlerischen Wert darstellen, den Charakter mancher Stadt oder Siedlung prägen und zum Wohlbefinden der Einwohner viel beitragen. Die Gesellschaft tritt aber nicht nur für die Erhaltung